



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/04/2023

Reçu en préfecture le 19/04/2023

Publié le 19/04/2023

ID : 081-218102572-20230417-2023DEL14-DE



Date de la convocation
12 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de la salle de la Gare, sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

Présents : Mrs. DONNEZ, BUONGIORNO, Mme LASSERRE, M. CAYRE, Mme PAWLACZYK, Mrs CENTELLES, SOULAGES, Mme GHODBANE, M. BENEZECH, Mrs JALBY, GALINIE, Mmes DELPOUX, COUVREUR, RAINESON, GAVALDA, FARIZON, VABRE, Mr SALOMON, Mme COUPLET, Mrs MASSON, SIRVEN, MARTY.

N° 23/14

Excusés : M. DEMAZURE procuration à M. CAYRE
Mmes FONTANILLES-CRESPO, TEULIER, MILIN, BETTINI.

Absents : Mrs TAUZIN, MARIE.

Secrétaire : Mme GHODBANE.

Objet de la délibération

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de financement qui lie l'association des Francas à la commune, l'association des Francas de Saint-Juéry bénéficie :

**VALORISATION DES
CONCOURS DONNES
A TITRE GRACIEUX
A L'ASSOCIATION
DES FRANCAS**

- de l'intervention du personnel municipal, notamment sur des temps d'ALAE, y compris mercredi ainsi que sur l'ALSH.
- de la fourniture des repas pour l'équipe d'animation intervenant sur les temps périscolaire (temps méridien) ;
- de la mise à disposition de locaux municipaux

Il est proposé de valoriser comme suit les concours donnés à titre gracieux aux Francas

Pour l'année 2022, cette valorisation représente **189 635.57 €** :

Adopté à l'unanimité

- | | |
|-------------|--------------|
| - Personnel | 129 576.10 € |
| - Locaux | 60 059.47 € |

LE CONSIEL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

VALIDE le montant de 189 635.57€ qui représente pour l'exercice 2022 le coût de la mise à disposition aux Francas, du personnel municipal et des locaux communaux.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 18 avril 2023
David DONNEZ,
Maire,

